

24.02.2

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Procès-verbal de la cinquième réunion
Minutes of the fifth meeting

STATUT - STATUS
APPROUVE - APPROVED

Asbestos Hill - 16, 17 et 18 septembre 1980
Asbestos Hill - September 16, 17 and 18, 1980

Place Asbestos Hill
 Quebec

Date September 16, 17 and 18, 1980

16 : 14:00 to 17:00 hrs
 Visit of the installation at Deception Bay

19:00 to 20:00 hrs
 Meeting

17 : 08:30 to 12:00 hrs
 Visit of the mine and mill at Asbestos Hill
 Discussion with the mine manager.

13:30 to 17:00 hrs
 Meeting

18 : 08:30 to 11:30 hrs
 Meeting

Members attending
 Mr. Jean Piette, chairman, Environment Quebec
 Mr. Jean-Claude Dubé, Fisheries and Oceans Canada
 Mr. Olav H. Loken, Indian and Northern Affairs
 Mr. Willie Makiuk, Kativik Regional Government
 Mr. Michael Barrett, Kativik Regional Government
 Mr. Jobie Katchaka, Kativik Regional Government

absent
 Mr. Normand Lafrenière, vice-chairman, Environment Canada
 Mr. Jacques Giguère, Environment Quebec

Secretary Mrs. Carole Gagné-Gervais, Kativik Regional Government

Observers Mr. Alain Gariépy, Environment Quebec
 Mr. Paulussie Padlayat, municipal councillor, Salluit

1. Adoption of agenda

- 1.1 It is proposed to add a point 2 a) : Deposit of documents.
- 1.2 It is proposed to add points 9 and 9 a) :
- 9 - Environment Quebec projects dealing with the adding of new personnel in the region.
- 9 a) - Basic data program of Environment Canada.
- 1.3 The agenda is unanimously approved, as amended.

...

2...

2. Proceedings of the last meeting on June 25, 1980
- 2.1 Page 1, article 2.1, strike out "page 2, section 4.2, replace the last part of the section by the wording of the resolution no. 80.3" and insert "add in the third line, after figure 80.3 : as rewritten by the chairman"; strike out as well the rest of this article.
- 2.2 Page 2, article 3.1, strike out "accepts to act as the committee vice chairman for the current year" and insert "has been named vice-chairman for the current year by the deputy-minister of Environment Canada".
- 2.3 Page 2, article 6.1, add "Moreover, since some uncertainties remain concerning the applicability of the proposed standards and as the Pluritec firm will make its own recommendations on solid wastes management the committee decided to reconsider its position on this matter".
- 2.4 Page 2, article 6.2 ii, change "the environment delegate" by "Environment direction at Kativik Regional Government".
- 2.5 Page 3, article 6.3 becomes article 7 and the subsequent enumeration is changed accordingly.
- 2.6 Page 3, article 6.3.3 (now 7.3) add after the verb to send : "to the members".
- 2.7 Page 3, strike out entirely paragraphs i, ii and iii of article 7.1.
- 2.8 Page 3, article 7.2 (now 8) add "by priorities for the year 1980/81".
- 2.9 Page 4, article 7.2.6 (now 8 f), strike out "projects subject to environmental evaluation but we shall wait for the Commission's decision" and insert "appendices a and b of the Environment Quality Act in the light of the decisions taken by the Environment Quality Commission regarding the content of the impact assessment studies".
- 2.10 Page 4, resolution no. 80.9, strike out "Whereas the budgets granted do not enable the committee to complete its activities and additional budgets are required".
- 2.11 Page 4, article 8.1 (now 10.1), insert at the beginning "Mr. Barrett mentions that".
- 2.12 Page 4, article 8.3 (now 10.3) change "discussion on" for "the members express some reservations on the content of" and "dealing with the municipal character of" for "mainly on the parts concerning the".
- 2.13 Page 4, article 8.6 (now 10.6) strike out "will handle this and communicate the results of his research at the next meeting" and insert "will ask to the James Bay and Northern Quebec office if they have materials available on the subject".
- 2.14 Page 4, article 8.7 (now 10.7), add after Mr. Gariepy "new regional director of Environment Quebec for Northern Quebec".

...

3...

2 a) Deposit of documents

2 a) 1 The chairman gives the members certain documents related to the works and affairs of the committee.

2 a) 2 A letter announces the resignation of Mr. Gilles Coulombe from Environment Quebec as a member of the committee.

2 a) 3 A letter from the Minister of Environment Quebec, Mr. Marcel Leger, informs the committee that the recommendations that deal with the solid wastes management in Northern Quebec will be taken in consideration and the rule in force will be modified accordingly.

3. Report on the activities of other environmental committees included in the Agreement

3.1 The secretary deposits a document

3.2 Numerous questions are raised on the subject of the federal evaluation process. The exact field of jurisdiction of the two committees (Screening Committee and Review Panel) is not understood the same way by the different members.

3.3 It is thus decided that the secretary will send the members a document on this question prepared by Mr. Claude St-Charles of the James Bay and Northern Quebec office and that he will be present at the next meeting to give supplementary explanations.

3.4 The Federal Screening Committee's decision to submit the project of repair work of the Salluit landing strip to an impact assessment process is also questioned. The representatives of the Kativik Regional Government on this committee assure us that they don't mean to withdraw the project from impact assessment process. As the project does not appear to be of a major importance, it is meant to be a realistic approach and adaptable to the circumstances.

3.5 Me Piette resumes the activities of the James Bay Advisory Committee of which he is also a member. Asides from the internal organization, this committee leaned recently on the forest management plan presented by the Energy and Resources Quebec. It was analysed in details and recommendations insofar as its content were sent to the Minister of Energy and Ressources. The question of the formation of local Cris administrators is also on the Committee's agenda for the day.

3.6 The absence of Dr. Giguère doesn't permit the committee to become aware of the knowledge of the activities of the Evaluation Committee and of the Provincial Review Committee. It is thus decided that from now on the secretary will produce a report on the activities of all the committees dealt with at the Convention.

...

4...

4. Summary of the regulations and acts concerning the environment for the territory

- 4.1 Me Piette stresses that as far as provincial laws are concerned, they are numerous and could potentially almost all apply to the northern territory even if it isn't the case at the moment. Some are of universal application whereas some others should probably be revised and amended to take into account the particular conditions of the region.
- 4.2 This revision task could be made by the committee. Me Piette will inform the members more amply at the next meeting on the nature and content of provincial laws in order to start this work.
- 4.3 Jean-Claude Dubé distributes a federal law list of environmental character, as well as those that have a certain incidence on environment. There again one must examine the content of these laws to see if they could apply integrally to the northern region.
- 4.4 Willie Makiuk raises the problems that certain communities seem to meet when unloading petroleum products. He would establish that once the reservoirs were filled the plugs are simply closed and that all the content remaining in the transportation pipes (often longer than a mile) pour out into the water.

According to Mr. Dubé and Mr. Loken this problem probably goes against a federal environment law. They thus ask the Kativik Regional Government to send them an official letter raising this problem so that they may undertake the proceedings.

5. Mailing list of the minutes and letterhead paper

- 5.1 The secretary distributes a mailing list of the minutes which is accepted without modification by the members for it is in conformity with article 18 of the internal administrative rules.
- 5.2 The secretary presents five (5) propositions of letterhead paper for the committee. The members choose one of the proposed ones.

6. How we should concretely implement the plan of action

- 6.1 Six elements were identified at the last meeting, it is now time to determine who will take responsibility and for which date.

a) It was agreed that the secretary will take charge of making the inventory of the new projects that the main public, para-public and private bodies have the intention of undertaking in the territory in the following five years.

This work must be finished within three months.

...

5...

b) For the worker's camp, it is not mentioned in the appendices A or B of the Environment Quality Act. Thus, there is a gray zone here and it is difficult to affirm that this type of project must be submitted to the evaluation process of environment repercussions.

Mr. Piette is however of the opinion that it should be and that research on the provincial laws side which deal with camps could be done to support this allegation. He takes this responsibility for the next meeting.

c) The consequences of the Asbestos Hill project on the environment (see point 8).

d) The secretary will take charge, for the next meeting, of preparing an information document on chapter 23 of the Agreement. This will be a popularization document which will be addressed to the general public. It could be published after. Environment Quebec has funds available for such publications.

In this perspective of making known our existence and our role, the chairman suggests that for the next meeting an invitation be sent to the general public to assist by means of a press release.

e) As far as the perception of native communities is concerned as to their environment problems, it seems that Kativik Regional Government party is the one best suited to carry out this project.

This work will be carried out by Jobie Katchaka by next March. It is to evaluate in a more precise manner what the communities consider as their environmental problems.

f) On the subject of the projects subjected obligatorily to the environmental evaluation, the Committee awaits the decision of the Commission.

7. Solid wastes management and the question of black water

7.1 At the time of the deposit of documents (2 a, 3), the members had already been informed that Environment Quebec had accepted the recommendations of the Committee which concerned the management of solid wastes.

7.2 The firm Pluritec will deposit their report at the end of September and Kativik Regional Government will communicate it to the members of the committee for comments.

7.3 The question of black waters is put off to a future meeting.

8. The consequences of the Asbestos Hill project on the environment

8.1 The observations and the data gathered by the members of the committee led to the following conclusions : this company seems to have made numerous efforts to combat

...

6...

the air pollution caused by the asbestos fibre. Five years ago, government inspectors had identified forty (40) sources of air pollution related to exploitation. Later, the responsible persons set up a program to beat this pollution and last year from 80 to 85 % of the planned work had been realized. The sum of money invested in this program total up to \$ 14 million which are used above all for the purchase of anti-pollution equipment.

8.2 The representative of Salluit, Paulussie Padlayat, stresses that the people of the community are also worried by the culverts question. Their presence would prevent the fish from getting to their traditional egg-laying places and would thus cause them injuries.

Jean-Claude Dubé stresses that this question is rather within the jurisdiction of the Joint Committee. A biologist, besides, has been charged last summer, with producing a report on this for the Committee. It will be studied very soon. Moreover, Makivik Corporation is working on it.

8.3 The presence of this mine causes also important social problems. Further, it does not seem that the local population has projected in any way certain positive impacts that such a project could generate. Amongst others, in terms of employment creation.

9. Environment Quebec projects dealing with the adding of new personnel in the region

9.1 Mr. Barrett stresses that given that the Advisory Committee is interlocutory, privileged and official with the governments when dealing, for example, with administrative procedures concerning environment, it should have been consulted on this subject. Further, the Kativik Regional Government should have been also, for it possesses environmental responsibilities and it must serve the municipalities on these questions.

9.2 Alain Gariépy, regional director of Environment Quebec in the region, explains that his department has decided to decentralize its services to reach the population better. He is himself charged with doing so on region 10. The main mandates of this regional office are of seeing that the environmental laws are effectively respected and to favor the improvement of public hygiene conditions. The work has been up to now, it seems, mostly carried out in the region south of the 55th parallel. He plans to hire a public hygiene specialist and to base him at Kuujjuarapik. His office would already have 3 other specialists.

9.3 Willie Makiuk and Michael Barrett stress that they are really surprised with the greatness of the decentralization projects of Environment Quebec. Given that region 10 counts with 2 regional administrations, which doesn't exist in the other administrative regions, there is need, according to them, to consult these administrations before offering such services in order to clear up the respective jurisdictions and to avoid duplications.

...

7...

9.4 The members of the committee assent in these subjects and Willie Makiuk as chairman of the Kativik Regional Government asks Alain Gariépy officially to be able to discuss all of this matter with the representatives of Environment Quebec before undertaking any other initiatives. Mr. Gariépy accepts.

9 a) Basic data program of Environment Canada

9 a) 1 Mr. Loken would like to obtain more information on this program. Normand Lafrenière could perhaps do it, but he is absent. The question is thus delayed.

10. Next meeting, date and place

Friday, November 28 in Quebec City, at the office of Fisheries and Oceans Canada, Gare maritime Champlain.

Carole Gagné-Gervais

CAROLE GAGNE-GERVAIS
Secretary

CGG/lp

Lieu	Asbestos Hill Québec
Date	Les 16, 17 et 18 septembre 1980
	16 : 14:00 à 17:00 heures Visite des installations de la Baie Déception
	19:00 à 20:00 heures Réunion
	17 : 08:30 à 12:00 heures Visite de la mine et du moulin à Asbestos Hill. Discussions avec le gérant de la mine.
	13:30 à 17:00 heures Réunion
	18 : 08:30 à 11:30 heures Réunion
Membres	présents
	M. Jean Piette, président, Environnement Québec M. Jean-Claude Dubé, Pêches et Océans, Canada M. Olav H. Loken, Affaires Indiennes et du Nord M. Willie Makiuk, Administration régionale Kativik M. Michael Barrett, Administration régionale Kativik M. Jobie Katchaka, Administration régionale Kativik
	absents
	M. Normand Lafrenière, vice-président, Environnement Canada M. Jacques Giguère, Environnement Québec
Secrétaire	Mme Carole Gagné-Gervais, Administration régionale Kativik
Observateurs	M. Alain Gariépy, Environnement Québec M. Paulussie Padlayat, conseiller municipal, Salluit

1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.1 Il est proposé d'ajouter un point 2 a) : Dépôt de documents.
 - 1.2 Il est proposé d'ajouter les points 9 et 9 a) :
 - 9 - Projets d'Environnement Québec en ce qui a trait à l'ajout de nouveau personnel dans la région.
 - 9 a)- Programme des données de base d'Environnement Canada.
 - 1.3 Tel que modifié, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

•

2...

2. Compte-rendu de la réunion du 25 juin 1980 tenue à Québec
 - 2.1 Page 1, article 2.1, biffer "page 2, numéro 4.2, remplacer le texte de la dernière partie de cette section par le libellé de la résolution no 80.3" et mettre "ajouter dans la troisième ligne après 80.3 : tel que réécrit par le président".
Biffer également le reste de cet article.
 - 2.2 Page 2, article 3.1, biffer "accepte la vice-présidence du comité pour l'année en cours" et mettre "a été nommé vice-président du comité pour l'année en cours par le sous-ministre d'Environnement Canada".
 - 2.3 Page 2, article 6.1, ajouter "De plus, comme il existe de l'incertitude quant à l'applicabilité des normes proposées et comme la firme Pluritec formulera ses propres recommandations au sujet des normes de gestion des déchets solides, le comité décide de reconsidérer sa position sur ce sujet".
 - 2.4 Page 3, article 6.2 ii, changer "le délégué de l'environnement" par "la direction de l'environnement à l'Administration régionale Kativik".
 - 2.5 Page 3, l'article 6.3 devient l'article 7 et toute la numérotation subséquente est changée en conséquence.
 - 2.6 Page 3, article 6.3.3 (devenu 7.3), ajouter après envoyer : "aux membres".
 - 2.7 Page 3, biffer en totalité les paragraphes i, ii et iii de l'article 7.1.
 - 2.8 Page 4, article 7.2 (devenu 8), ajouter "par ordre de priorités pour l'année 1980/81".
 - 2.9 Page 4, article 7.2.6 (devenu 8 f), biffer "projets sujets à l'évaluation environnementale mais on attendra la décision de la Commission" et mettre "annexes a et b de la Loi sur la qualité de l'Environnement à la lumière des décisions de la Commission de la Qualité de l'Environnement en ce qui a trait au contenu des études d'impact".
 - 2.10 Page 4, résolution no. 80.9, biffer "attendu que les budgets accordés ne permettent pas au comité de compléter son activité et que des budgets supplémentaires sont requis".
 - 2.11 Page 4, article 8.1 (devenu 10.1), mettre au début, "M. Barrett mentionne que".
 - 2.12 Page 5, article 8.3 (devenu 10.3), remplacer "discussion sur" par "les membres émettent des réserves sur le contenu de"; remplacer "sur le caractère municipal des" par "principalement sur les passages concernant les".
 - 2.13 Page 5, article 8.6 (devenu 10.6), biffer "s'en charge et fera part du résultat de ses recherches lors de la prochaine réunion" et mettre "demandera au Bureau de la Baie James et du Nord québécois s'ils ont de la documentation disponible sur le sujet".

...

3...

2.14 Page 5, article 8.7 (devenu 10.7), ajouter après M. Gariépy "nouveau directeur régional du ministère de l'Environnement pour le Nouveau-Québec".

2 a) Dépôts de documents

2 a) 1 Le président remet aux membres certains documents relatifs aux travaux et aux affaires du Comité.

2 a) 2 Une lettre annonce la démission de M. Gilles Coulombe d'Environnement Québec, comme membre du comité.

2 a) 3 Une lettre du ministre d'Environnement Québec, M. Marcel Léger, informe le Comité que ses recommandations en ce qui a trait à la gestion des déchets solides dans le Nord québécois seront prises en considération et que le règlement en vigueur sera modifié en conséquence.

3. Rapport sur les activités des autres comités en environnement prévus à la Convention

3.1 Le secrétaire dépose un document

3.2 De nombreuses questions sont soulevées au sujet du processus fédéral d'évaluation et d'examen. L'exacte domaine de juridiction des deux comités (Comité de sélection et Comité d'examen) n'est pas compris de la même façon par les différents membres.

3.3 Il est donc décidé que le secrétaire fera parvenir aux membres un document sur cette question préparé par M. Claude Saint-Charles du Bureau de la Baie James et du Nord québécois et que ce dernier sera convié à la prochaine réunion pour donner des explications supplémentaires.

3.4 La décision du comité fédéral de sélection de soumettre le projet des travaux de réfection de la piste de Salluit au processus d'évaluation d'impact est aussi questionnée. Les représentants de l'Administration régionale Kativik sur ce comité assurent qu'il ne s'agit pas de soustraire ce projet au processus d'évaluation d'impact. Comme le projet n'apparaît pas d'une importance majeure, il s'agit d'exiger un processus d'évaluation d'impact réaliste et appropriée aux circonstances.

3.5 Me Piette résume les activités du Comité Consultatif pour l'environnement de la Baie James dont il est aussi membre. Outre les questions de régie interne, ce comité s'est penché récemment sur le plan de gestion de la forêt présenté par Energie et Ressources Québec. Il a été analysé en profondeur et des recommandations quant à son contenu ont été envoyées au ministre de l'Energie et des Ressources. La question de la formation des administrateurs locaux Cris est aussi à l'ordre du jour du comité.

3.6 L'absence du Dr. Giguère ne permet pas au Comité de prendre connaissance des activités du comité d'évaluation et du comité provincial d'examen. Il est donc décidé que désormais, la secrétaire produira un rapport sur les activités de tous les comités prévus à la Convention.

...

4...

4. Résumé des règlements et lois à caractère environnemental s'appliquant au territoire au nord du 55ème parallèle
- 4.1 Me Piette souligne qu'en ce qui concerne les lois provinciales, elles sont nombreuses et pourraient potentiellement presque toutes s'appliquer au territoire nordique même si ce n'est pas le cas actuellement. Certaines sont d'application universelle alors que d'autres devraient probablement être revisées et amendées pour tenir compte des conditions particulières de la région.
- 4.2 Cette tâche de révision pourrait être faite par le comité. Me Piette informera plus amplement les membres lors de la prochaine réunion sur la nature et le contenu des lois provinciales afin d'amorcer ce travail.
- 4.3 Jean-Claude Dubé distribue une liste des lois fédérales à caractère environnemental, de même que celles qui ont une certaine incidence sur l'environnement. Là encore, il faudrait examiner le contenu de ces lois pour voir si elles pourraient s'appliquer intégralement à la région nordique.
- 4.4 Willie Makiuk soulève les problèmes que semblent rencontrer certaines communautés lors des déchargements des produits pétroliers. Il avérerait qu'une fois les réservoirs remplis, les soupapes sont tout simplement refermées et que tout le contenu restant dans les tuyaux de transport (longs souvent de plus d'un mille) est déversé dans l'eau.
- Selon messieurs Dubé et Loken, ce problème va probablement à l'encontre d'une loi fédérale en environnement. Ils demandent donc que l'Administration régionale Kativik leur fassent parvenir officiellement une lettre soulevant ce problème afin qu'ils puissent entreprendre des démarches.
5. Liste d'envoi des procès-verbaux et papier
- 5.1 Le secrétaire distribue une liste d'envoi des procès-verbaux qui est acceptée sans modifications par les membres puisqu'elle est conforme à l'article 18 des règles de régie interne.
- 5.2 Le secrétaire propose cinq formules de papier entête pour le comité. Les membres arrêtent leur choix sur une des propositions.
6. Comment mettre concrètement en application le plan d'action
- 6.1 Six éléments ont été identifiés lors de la dernière réunion, il s'agit maintenant de déterminer qui en prendra la responsabilité et pour quelle date.
- a) Il est convenu que la secrétaire se chargera de faire l'inventaire des nouveaux projets que les principaux organismes publics, para-publics et privés ont l'intention d'entreprendre dans le territoire au cours des cinq prochaines années.

...

b) En ce qui concerne les camps de travailleurs, il n'en est pas fait mention dans les annexes A et B de la Loi sur la qualité de l'Environnement. Donc il y a ici une zone grise et il est difficile d'affirmer que ce type de projets doit être soumis au processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement.

Me Piette est cependant d'avis qu'il devrait l'être et que des recherches du côté des lois provinciales en ce qui concerne les camps pourraient être faites pour appuyer cette allégation. Il s'en charge pour la prochaine réunion.

c) Les conséquences du projet Asbestos Hill sur l'environnement (voir point 8)

d) Le secrétaire se chargera, pour la prochaine réunion, de préparer un document d'information sur le chapitre 23 de la Convention. Celui-ci se voudra un document de vulgarisation qui s'adressera au grand public. Il pourrait être ensuite publié. Environnement Québec dispose de fonds pour de telles publications.

Dans cette perspective de faire connaître notre existence et notre rôle, le président suggère que pour la prochaine réunion, une invitation soit lancée au grand public d'y assister par un communiqué de presse.

e) Pour ce qui est de la perception des communautés autochtones quant à leurs problèmes d'environnement, il semble que la partie de l'Administration régionale Kativik soit la mieux placée pour mener à bien ce projet.

Ce travail sera effectué par Jobie Katchaka d'ici mars prochain. Il s'agira d'évaluer de façon plus précise ce que les communautés considèrent comme leurs problèmes environnementaux.

f) Au sujet des projets assujettis obligatoirement à l'évaluation environnementale, le comité attendra les décisions de la Commission.

7. Gestion des déchets solides et la question des eaux noires

7.1 Lors du dépôt des documents (2 a)3) les membres ont déjà été informés qu'Environnement Québec a accepté les recommandations du comité en ce qui a trait à la gestion des déchets solides.

7.2 La firme Pluritec déposera son rapport à la fin septembre et l'Administration régionale Kativik le communiquera aux membres du comité pour commentaires.

7.3 La question des eaux noires est reportée à une prochaine réunion.

6...

8. Les conséquences du projet Asbestos Hill sur l'environnement

- 8.1 Les observations et les données recueillies par les membres du comité ont conduit aux conclusions suivantes : cette compagnie semble avoir fait de nombreux efforts pour combattre la pollution de l'air causée par les fibres d'amiante. Il y a cinq ans, des inspecteurs gouvernementaux avaient identifié quarante (40) sources de pollution de l'air reliées à l'exploitation. Par la suite, les responsables ont mis sur pied un programme pour vaincre cette pollution et l'an dernier, de 80 à 85 % du travail prévu avait été réalisé. Les argents investis dans ce programme totalisent 14 millions de dollars qui servent surtout à l'achat d'équipements anti-pollution.
- 8.2 Le représentant de Salluit, Paulussie Padlayat, souligne que les gens de la communauté sont aussi préoccupés par la question des ponceaux. Leur présence empêcherait les poissons de se rendre à leur lieu traditionnel de ponte et leur causerait aussi des blessures.
- Jean-Claude Dubé souligne que cette question relève plutôt du comité conjoint. Un biologiste a d'ailleurs été chargé l'été dernier, de produire un rapport sur celle-ci pour le comité. Il sera étudié très bientôt. De plus, Makivik est en train d'analyser cette question.
- 8.3 La présence de cette mine cause aussi des problèmes sociaux importants. De plus, il ne semble pas que la population locale ait profité en aucune façon de certains impacts positifs que peut engendrer un tel projet. Entre autres, en termes de création d'emplois.

9. Projets d'Environnement Québec en ce qui a trait à l'ajout de nouveau personnel dans la région

- 9.1 M. Barrett souligne qu'étant donné que le comité consultatif est un intermédiaire privilégié et officiel auprès des gouvernements en ce qui a trait, par exemple, aux procédures administratives concernant l'environnement, il aurait dû être consulté sur ce sujet. De plus, l'Administration régionale Kativik aurait dû l'être aussi, car elle possède des responsabilités en environnement et se doit de desservir les municipalités sur ces questions.
- 9.2 Alain Gariépy, directeur régional d'Environnement Québec dans la région, explique que son ministère a décidé de décentraliser ses services pour mieux rejoindre la population. Il est lui-même chargé de le faire dans la région 10. Les principaux mandats de ce bureau régional sont de voir à ce que les lois sur l'environnement soient effectivement respectées et de favoriser l'amélioration des conditions d'hygiène publique. Le travail a été jusqu'ici, semble-t-il, surtout effectué dans la région au sud du 55ème parallèle. Il planifie d'embaucher un spécialiste en hygiène publique et de le baser à Kuujjuaq. Son bureau compterait déjà 3 autres spécialistes.

...

7...

- 9.3 Willie Makiuk et Michael Barrett soulignent qu'ils sont vraiment surpris de l'ampleur des projets de décentralisation d'Environnement Québec. Etant donné que la région 10 compte deux administrations régionales, ce qui n'existe pas dans les autres régions administratives, il y aurait lieu, selon eux, de consulter ces administrations avant d'offrir de tels services afin d'éclaircir les juridictions respectives et d'éviter les duplications.
- 9.4 Les membres du comité acquiescent à ces propos et Willie Makiuk, en tant que président de l'Administration régionale Kativik, demande officiellement à Alain Gariépy de pouvoir discuter de toute cette question avec les représentants d'Environnement Québec avant d'entreprendre d'autres initiatives. M. Gariépy accepte.
- 9 a) Programme des données de base d'Environnement Canada
- 9 a) 1 M. Loken aimeraient obtenir plus de renseignements sur ce programme. Normand Lafrenière pourrait peut-être le faire, mais il est absent. La question est donc différée.

10. Prochaine réunion, date et endroit

Vendredi le 28 novembre à Québec, au bureau de Pêches et Océans Canada, Gare Maritime Champlain.

Carole Gagné-Gervais

CAROLE GAGNE-GERVAIS
Secrétaire

CGG/1p